



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Expérimentation de visites guidées dans le Parc naturel
régional

CAHIER DES CHARGES

A – Informations générales.

L'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) est un mode de présélection des candidats. Dans le cadre de cette procédure, les candidats seront invités à échanger avec le Parc sur les modalités de mise en œuvre de leur activité, formalisée par convention. Les candidats devront exercer une activité indépendante. Le Parc étant là en soutien de communication, parfois en sollicitation directe de prestations d'accompagnement pour ses événements.

B – Nature de la demande.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse souhaite favoriser le renforcement de l'offre des guides de Parc exerçant sur le territoire, dans le but de palier la baisse d'activité des guides actuels et de répondre à la demande croissante d'animations et de balades découvertes de pleine nature.

En effet, la programmation d'animations et d'évènements organisés augmente progressivement et le Parc souhaite qu'une offre de balades et visites guidées plus importante et plus variée puisse y répondre.

Pour cela, le Parc recherche des candidats ayant une expérience et des compétences en tant que guide-animateur(-rice) sur des thématiques liées à l'environnement, le développement durable, l'histoire de l'art et le patrimoine afin d'être en mesure de proposer des sorties thématiques pour le grand public dans un double objectif :

- Sensibiliser les publics aux enjeux du développement durable et aux actions menées localement sur le territoire par les communes et l'équipe technique du Parc.
- Faire découvrir aux publics les richesses patrimoniales, culturelles et naturelles du territoire.

Une maîtrise de l'anglais et une détention d'une carte de guide-conférencier seraient appréciés.

C. Dispositif de Formation / Engagement du Parc

Les candidats retenus recevront une formation afin d'appréhender le projet de territoire et d'acquérir les bases nécessaires à l'animation du territoire Parc :

- Sensibilisation à la « Culture Parc »
- Etude et connaissance de la structure Parc (charte, fonctionnement, axes stratégiques et opérationnels, ...)
- Etude des spécificités et ressources du territoire (patrimoine naturel, paysager, culturel, architectural, etc.)
- Acquisition de connaissances historiques, naturalistes (faune, flore), paysagères, etc...

Cette formation sera assurée par l'équipe technique du Parc en fonction des domaines et le guide de Parc actuel, Sylvaine Bataille.

D – Statut juridique des guides et dispositions financières

Pour débiter leur activité les candidats retenus devront posséder ou acquérir un statut juridique adapté.

Il leur sera proposé un partenariat avec le Parc, qui sera formalisé sous forme de convention dans laquelle seront précisées toutes les modalités pratiques : nombre d'interventions, type d'animations, publics ciblés, participation financière à l'activité, etc.

Le Parc s'engage en effet à accompagner financièrement le démarrage de l'activité en accordant une subvention par sortie indexée sur le nombre de participants.

E – Description des activités de guides de Parcs

L'activité de guide de Parc s'échelonne en général sur une période de dix mois environ de mars à novembre et se concentre essentiellement les week-ends.

Les candidats devront donc prendre en compte cet aspect de l'activité et faire preuve de souplesse et de disponibilité durant cette période.

L'activité principale de chaque guide de Parc consistera à proposer :

- Un calendrier de balades guidées sur le territoire du Parc à destination de tous publics pour faire découvrir ses richesses.

En partenariat avec le Parc, chaque guide de Parc pourra :

- Organiser et animer des balades, visites guidées d'une demi-journée ou d'une journée dans le cadre des animations ou événements organisés par le Parc naturel.
- Répondre (à la demande du Parc naturel) aux réservations des groupes constitués pour les balades découvertes du nouvel équipement du Parc : Le musée de site du Petit Moulin et le site des Vaux de Cernay.
- Concevoir et animer des rallyes pédestres pour le grand public, sur une commune ou un groupement de communes du territoire Parc,
- Intervenir auprès des publics scolaires et/ou jeunesse en coordination avec la mission Education à l'environnement et au territoire du Parc.

F – Délais.

Janvier 2018 : consultation des opérateurs

Février 2018 : analyse des propositions et validation du Parc

Mars-Avril 2018 : formation des futurs guides de Parc

Avril 2018 : offre de sorties par les nouveaux guides de Parc

Décembre 2018 : bilan des prestations

G - Réponse au cahier des charges :

Le prestataire devra fournir :

1. **Un CV (joindre une photocopie des diplômes de guides si existants)**
2. Une présentation de son expérience en termes d'accueil, d'animations de groupe/visites guidées
3. **Une proposition technique et financière**
4. **Une attestation d'assurance** (avant tout commencement d'exécution le titulaire devra justifier qu'il a contracté une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-2 et 2270 du Code civil).

Les offres devront être déposées à la Maison du Parc ou transmises par courrier postal à l'attention de :

Monsieur le Président.
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.
Maison du Parc - Château de la Madeleine – Chemin Jean Racine.
78472 CHEVREUSE Cedex

Horaire d'ouverture de la Maison du Parc :

- du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 18 h

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date limite de réception des offres ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Lors de la séance d'ouverture des plis, en cas d'absence d'un ou plusieurs document(s) demandé(s), le Parc pourra décider de rejeter l'offre, ou de contacter l'entreprise pour une régularisation immédiate. Sans régularisation sous 48h, l'offre sera rejetée d'office.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 2 février 2018 à 17h

Pour tous renseignements sur le projet, vous pouvez contacter :

Pascale CAMUS
Chargée des évènementiels
Tél : 01 30 52 09 09
p.camus@parc-naturel-chevreuse.fr

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A , le